

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
958^e RÉUNION

23 OCTOBRE 2020
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.(CMLVIII)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 958^e réunion tenue le 23 octobre 2020, sur la Reconstruction et le Développement Post-Conflict (RDPC) en Afrique,

Le Conseil de paix et de sécurité,

Prenant note du propos liminaire du Représentant permanent de la République Arabe d'Égypte auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois d'octobre 2020, Ambassadeur Osama Abdel-Khalek, de la déclaration du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'UA, Ambassadeur Smail Chergui, et de la communication du représentant de la République du Soudan du Sud, Ambassadeur James Pitia Morgan ;

Rappelant ses décisions et déclarations antérieures sur la RDPC en Afrique, en particulier le communiqué [PSC/MIN/COMM.(DCCCXCIX)] adopté lors de sa 899^e réunion tenue au niveau ministériel, le 5 décembre 2019, à Luanda, Angola ; le communiqué de presse [PSC/PR/BR. (DCLXX)] adopté lors de sa 67^e réunion tenue le 22 mars 2017 ; le communiqué [PSC/PR/COMM.(DXCIII)] adopté lors de sa 593^e réunion tenue le 26 avril 2016 ; le communiqué de presse [PSC/PR/BR.(DXXVIII)] adopté lors de sa 528^e réunion tenue le 30 juillet 2015 et le communiqué [PSC/PR/COMM(CCCLII)] adopté lors de sa 352^e réunion tenue le 13 janvier 2013 ;

Conscient de la persistance des conflits violents et des situations de crises complexes qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique, et de la nécessité de redoubler les efforts de RDPC, de stabilisation, de transition et de consolidation de la paix, ainsi que d'adopter des approches renouvelées et intégrées pour faire face efficacement aux menaces nouvelles et émergentes, notamment la violence intercommunautaire, le terrorisme et l'extrémisme violent, les effets de la dégradation de l'environnement et du changement climatique, ainsi que l'impact négatif de la pandémie du COVID19, pour matérialiser le projet phare de l'UA "Faire taire les armes" et l'Agenda 2063 ;

Soulignant que la mise en œuvre du cadre politique de la RDPC devrait englober un large éventail d'efforts allant de la prévention et de la gestion des conflits à la stabilisation, au redressement, à la reconstruction et au développement en vue de soutenir globalement les pays sortant d'un conflit, de prévenir la rechute dans les cycles de la violence et l'escalade des différends aux fins de s'attaquer aux causes profondes du conflit et de consolider une paix durable ; et

Agissant en vertu des Articles 7 et 14 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité

1. **Souligne** qu'il est impératif d'accompagner les pays qui sortent d'un conflit en s'attaquant aux causes structurelles profondes du conflit, en promouvant et en consolidant une paix durable et en prévenant l'escalade et la rechute dans le conflit; et, à cet égard, **exhorte** l'UA, par l'intermédiaire du Centre de l'UA pour la prévention et le règlement des conflits, œuvrant en collaboration avec les pays concernés et les Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/MR), à identifier, initier et promouvoir de façon cohérente des initiatives intégrées de stabilisation, de reconstruction et de développement post-conflit à long, moyen et court terme, axées sur la reconstruction de la résilience, le redressement et la consolidation de la paix sur le continent ;

2. **Se félicite** de la Décision [Assembly/AU/Dec.729(XXXII)], adoptée par la 32^{ème} Session ordinaire de la Conférence de l'UA, tenue du 9 au 10 février 2020, qui a mandaté S.E. Abdel Fattah El-Sisi, Président de la République arabe d'Égypte, pour diriger la revitalisation et l'opérationnalisation de la politique de l'Union africaine en matière de RDPC ;
3. **Se félicite également** de l'inauguration prévue du Centre de la RDPC de l'UA au Caire, en Égypte, qui renforcera les efforts de reconstruction post-conflit et stimulera les interventions dirigées par l'Afrique sur le continent et, à cet égard, **réaffirme** la nécessité de le rendre immédiatement pleinement opérationnel et de le doter de capacités, compte tenu du rôle essentiel qu'il devrait jouer dans la consolidation de la paix dans les situations de conflit et de post-conflit et de sa contribution à la mise en œuvre du projet phare de l'UA "Faire taire les armes en Afrique", conformément au cadre politique de la RDPC de l'UA et en collaboration avec les CER/MR ; et à cet égard, **demande** au Président de la Commission d'accélérer le recrutement du personnel pour faciliter le lancement du Centre RDPC de l'UA (RDPC);
4. **Souligne** l'importance des efforts de reconstruction et de développement post-conflit pris en charge et dirigés par les pays, dans le cadre desquels toutes les parties prenantes nationales participent pleinement à la lutte contre les causes profondes et les facteurs de conflit en engageant des processus de consolidation de la paix ; à cet égard, **réitère** qu'il importe de veiller à ce que toutes les parties prenantes soient intégrées, ainsi que le rôle important des femmes et des jeunes dans la prévention des conflits et les efforts de relèvement post-conflit, dans le but de parvenir à une paix durable;
5. **Souligne** que le renforcement des capacités et des institutions, tant à moyen qu'à long terme, est une composante essentielle des activités de RDPC en Afrique et contribue positivement à l'instauration d'un climat de confiance entre les différentes parties prenantes, notamment en renforçant la capacité des institutions publiques à fournir des services publics de base et à s'attaquer aux causes profondes des conflits. À cet égard, **encourage** toutes les parties prenantes à donner la priorité à la mise en place des infrastructures institutionnelles d'État nécessaires, ainsi qu'à la création d'un environnement propice à la réalisation des droits socio-économiques, culturels, religieux et politiques et du droit au développement, en tant que dividendes de paix concrets et visibles ;
6. **Souligne** également l'importance d'harmoniser les politiques nationales et régionales en matière de RDPC, en particulier lors de la mise en œuvre des programmes et stratégies de RDPC régionaux, transfrontaliers et transnationaux, tels que la stratégie régionale de stabilisation pour le bassin du lac Tchad et la stratégie pour le Sahel ; **souligne** que les activités de RDPC doivent être alignées sur les priorités et programmes nationaux mis en œuvre, notamment la mise en œuvre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration;
7. **Félicite** tous les partenaires et la communauté internationale au sens large pour leur soutien constant aux efforts de RDPC en Afrique, et **souligne** l'importance d'assurer la coordination et la complémentarité de tous les soutiens, ainsi que de veiller à ce que toute assistance et tout soutien fournis répondent directement aux besoins prioritaires identifiés au niveau national ;
8. **Souligne** l'importance d'un financement adéquat, prévisible et durable pour soutenir les activités de la RDPC dans les pays sortant d'un conflit ; et **note avec préoccupation** les contraintes humaines et financières liées à la mise en œuvre des mandats de la RDPC et de la consolidation de la paix ; à cet égard, **réitère** son appel pour qu'un pourcentage du Fonds de

l'UA pour la Paix soit consacré au soutien des activités de RDPC, en particulier par le biais des guichets (comptes) I et II du Fonds, et **souligne à nouveau** la nécessité de revitaliser l'Initiative de solidarité africaine (ISA) ; dans ce contexte, **demande** à la Commission de l'UA de s'engager concrètement avec la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, le Programme des Nations unies pour le développement et la Commission de consolidation de la paix des Nations unies, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes concernées, en vue de mobiliser le soutien financier nécessaire, afin de consolider la RDPC et les efforts de consolidation de la paix sur le continent ;

9. **Demande encore une fois**, la réactivation du Sous-comité du CPS sur la RDPC, afin d'assurer la direction et la supervision politiques nécessaires, concernant les activités de RDPC et à cet égard **charge** le Comité d'experts du CPS d'élaborer les Termes de référence et les délais pour la réactivation du Sous-comité et les soumettre pour examen par le CPS ;

10. **Réaffirme** la nécessité pour la Commission de l'UA, œuvrant en collaboration avec les CER/MR, d'élaborer des programmes et des mécanismes de mise en œuvre appropriés pour la RDPC, par l'intermédiaire du Centre CPCRD de l'UA, ainsi que d'aider les États membres sortant d'une situation de conflit et de crise à mettre en place leurs propres mécanismes nationaux appropriés de suivi, de donner la priorité à l'adaptation du cadre politique de la RDPC de l'UA et d'élaborer des directives pour sa mise en œuvre, au niveau régional, de coordonner l'harmonisation des politiques et législations nationales sur la RDPC ;

11. **Demande** à la Commission de l'UA de présenter un rapport complet sur les activités de RDPC de l'UA, y compris l'Initiative de solidarité africaine, détaillant les progrès, les opportunités, les défis, les leçons tirées des efforts entrepris dans les pays en transition et sortant d'un conflit et l'état de la mise en œuvre des décisions du CPS sur la RDPC, pour examen par le Conseil, et demande que la Commission fasse un compte-rendu semestriel des activités de RDPC de l'UA afin d'évaluer les progrès et les contraintes des États membres ;

12. **Décide** de rester saisi de la question.